

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Ramondens, sur la commune d'Arfons (81)

n°1
Juin 2018

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Sommaire

VALOREM, un pionnier de l'éolien ...	p 1
La zone d'étude	p 2
Les 5 phases du projet	p 3
L'étude de faisabilité	p 3-4
La politique régionale des EnR	p 4

En lien avec les élus, notre société VALOREM étudie la possibilité d'implanter de nouvelles éoliennes à Arfons, en extension de celles mises en service en 2009.

Cette première lettre d'information vous présente VALOREM et les grandes lignes du projet éolien de Ramondens.

Permanences d'information en mairie

VALOREM sera tiendra à votre disposition dans la salle des associations (à côté de la mairie) aux dates ci-dessous. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et poser vos questions sur le projet.

- Samedi 23 juin, de 9h à 12h
- Mercredi 27 juin, de 16h à 20h
- Mardi 17 juillet, de 16h à 20h
- Lundi 13 août, de 16h à 20h

Pour donner votre avis sur le projet d'extension du parc éolien, vous pouvez également utiliser la boîte aux lettres disposée en mairie.

VALOREM, un pionnier de l'éolien en France

Créée en 1994, la société VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources naturelles (vent, soleil, eau...). Nous intervenons du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies renouvelables, en passant par la construction et la maintenance.

Depuis son agence de Carcassonne, VALOREM a notamment développé et mis en service les 11 éoliennes d'Arfons, au cœur du parc naturel régional du Haut-Languedoc, et plus récemment celles de Soulanes de Nore à Albine.



Eoliennes d'Arfons dans le Tarn © Héli 11



Votre contact VALOREM

Chargée de Projet

Camille DOGNIN
30 rue Georges Brassens
11 000 CARCASSONNE
Tél. : 04 68 10 39 45

camille.dognin@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Une chargée de projet est dédiée au développement du projet éolien de Ramondens.

Elle s'appuie sur les expertises internes à VALOREM ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien les différentes études nécessaires à la définition du projet.

En lien avec les services de l'Etat, elle suit ensuite l'instruction des autorisations administratives requises pour construire le parc éolien.

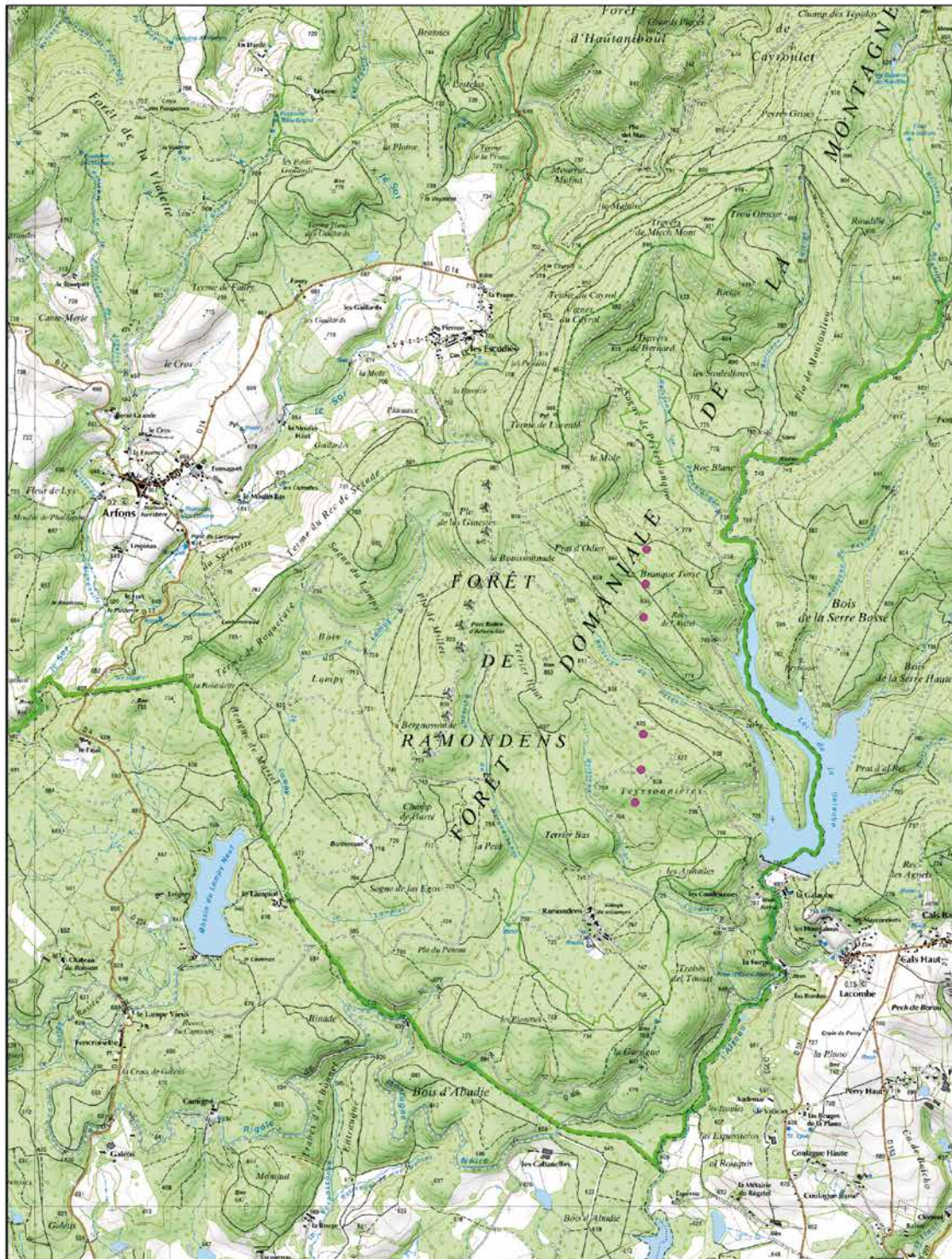
Plus d'informations sur le site internet du projet :
www.parc-eolien-de-ramondens.fr


Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Ramondens, sur la commune d'Arfons (81)

La zone d'étude

La zone d'implantation potentielle a été définie en fonction de critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m. des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- Un raccordement au réseau électrique possible
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou la réglementation.



	Implantation du projet éolien d'extension d'Arfons	Date: 15/06/2018
	Commune d'Arfons (81)	Dessinateur: CDO

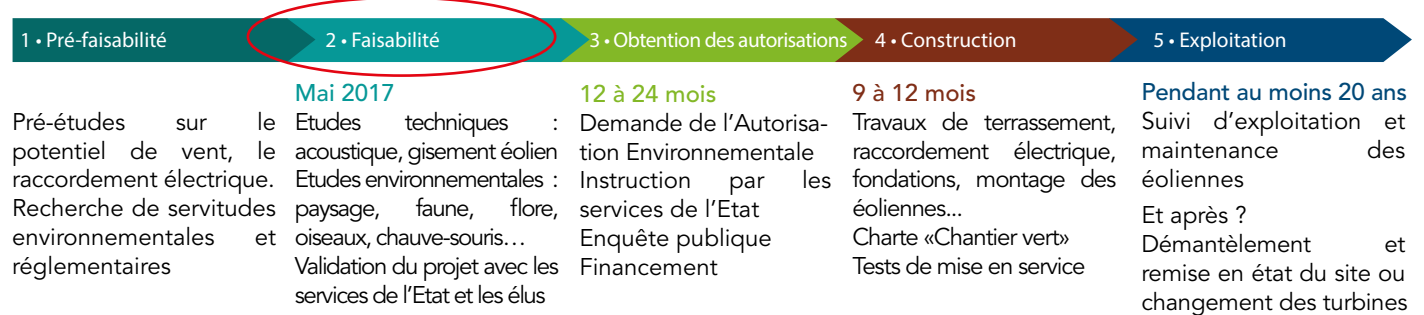
Zone d'Implantation Potentielle

Lettre d'information sur le projet de parc éolien Commune d'Arfons (81)

Les 5 phases du projet

Le développement d'un projet s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à sa mise en service.

L'étude de faisabilité du projet est en cours.



L'étude de faisabilité est en cours

En analysant précisément les spécificités de votre territoire, les **études techniques et environnementales** nous permettent de **déterminer les caractéristiques du parc** (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions) tout en veillant à leur adéquation à votre territoire. Afin d'assurer leur objectivité, elles sont réalisées par des bureaux d'études ou experts indépendants. En concertation avec ces spécialistes, nous comparerons plusieurs variantes d'implantation puis choisirons la plus adaptée aux enjeux du territoire, tout en assurant une production d'électricité optimale.

Le potentiel éolien

En tant que développeur et exploitant du parc éolien d'Arfons, VALOREM connaît précisément le vent qui souffle sur le secteur. Par ailleurs, le mât de mesure installé sur site continue à enregistrer les différentes vitesses et directions du vent. L'ensemble de ces données, corrélées aux stations Météo France environnantes, permettent de caractériser très finement le vent présent sur la zone, de déterminer la vitesse moyenne et les directions du vent à hauteur de pales et donc estimer la production électrique du futur parc. Ces calculs nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.

L'étude sur le milieu humain

>> Le paysage

En se basant sur 4 périmètres d'étude, un expert paysagiste analyse les éléments structurant le paysage local :

- Les lignes de relief, l'hydrologie,
- Le patrimoine culturel et touristique (églises, châteaux...)
- Les voies de communication, les lieux de vie,
- les projets et parcs éoliens aux alentours, les lignes électriques, les châteaux d'eau...

Le paysagiste détermine ensuite les points de vue emblématiques et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

>> L'acoustique :

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains de parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, l'émergence sonore générée par les éoliennes doit être inférieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines). Pour le mesurer avec précision, des sonomètres seront installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude, avec l'accord des habitants.

Après la mise en service du parc éolien, une campagne de mesures valide le respect de la réglementation.

Lettre d'information sur le projet de parc éolien Commune d'Arfons (81)

L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, des spécialistes recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Cette étude est en cours. Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 thèmes :



>> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues interviennent au lever du jour pour réaliser des observations. Selon la saison, la fréquence des visites varie d'une fois tous les mois à une fois tous les 15 jours.

>> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues, équipés d'instruments de mesure spécifiques, écoutent les ultrasons des chauves-souris afin de les identifier. Ils se déplacent généralement en voiture et sont susceptibles de parcourir certains secteurs à pied, équipés de lampes torches.

>> La flore et la petite faune

Pour finir, des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée. L'opération est répétée durant le printemps et le début de l'été.



Détecteur d'infrason

Un projet en accord avec la politique régionale des EnR

Officiellement lancée en février 2017, la démarche «Région à Energie positive» de la région Occitanie vise à couvrir 100 % des besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

Pour cela, la Région soutient les projets portés sur son territoire qui visent, d'une part, à augmenter la part de production d'énergies renouvelables et, d'autre part, qui limitent la consommation énergétique des bâtiments publics ou des logements sociaux.

Pour plus d'informations : www.laregion.fr/energie-positive



Le financement citoyen, marque de fabrique de VALOREM

Pionnier dans ce domaine, VALOREM développe depuis 2011 des solutions innovantes d'investissement participatif. VALOREM a, au travers de 12 campagnes de crowdfunding, récolté 3,2 millions d'euros de participation citoyenne pour ses projets d'énergies renouvelables. 1400 personnes ont ainsi mobilisé leur épargne dans nos projets, témoignant de leur engouement pour les énergies renouvelables.

L'ensemble des opérations ont vu leurs remboursements réalisés conformément aux échéances prévues. Plus d'informations : www.valorem-energie.com

Plus d'informations sur
le site internet du projet :
www.parc-eolien-de-ramondens.fr

Lettre d'information N°1, Juin 2018
Commune d'Arfons
Directeur de la publication, impressions : VALOREM
www.valorem-energie.com